

# MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU PAR PROBLÉMATIQUE PRIORITAIRE

*Synthèse du Plan directeur de l'eau 2024-2034 | Document de travail*



NOVEMBRE 2023

COBARIC, 2023

**Équipe de réalisation :**

Véronique Brochu, directrice générale

Pauline Marquer, coordonnatrice des mandats et du Plan directeur de l'eau

Marine Gaumer, responsable des communications

Ce document constitue une synthèse préliminaire du Plan directeur de l'eau pour la période 2024-2034. S'agissant d'un document de travail destiné au Conseil d'administration du COBARIC, sa diffusion à un public plus large est interdite.

# INTRODUCTION ET DISPERSION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

## ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

### Orientation 1 : Prévenir l'introduction, la dispersion et propagation d'espèces exotiques envahissantes.

- D'ici 2029, 35 municipalités réglementent l'achat, la vente, le don, la dispersion d'espèces exotiques envahissantes ainsi que la saine gestion des résidus.
- D'ici 2034, acquérir des connaissances sur 3 espèces exotiques envahissantes émergentes (biologie de leur espèce, lieux d'établissement et voie de propagation) afin de prévenir leur introduction.

01

### Orientation 2 : Surveiller les espèces exotiques envahissantes déjà présentes sur le territoire du COBARIC.

- D'ici 2034, documenter la présence spatiale et temporelle de 4 espèces exotiques envahissantes ainsi que leurs impacts et conséquences (dont le myriophylle à épis, la berce du Caucase et le nerprun bourdaine).

02

### Orientation 3 : Contrôler la présence des espèces exotiques envahissantes prioritaires sur le territoire du COBARIC.

- D'ici 2034, réduire à 0 plants, 73 sites répertoriés et suivis pour la Berce du Caucase dans le bassin versant de la Chaudière (soit 80% des sites suivis en 2022).
- D'ici 2034, mettre en place 2 stratégies de gestion d'espèces exotiques envahissantes émergentes dans le bassin de la rivière Chaudière. (Implique le contrôle et la gestion des résidus).
- D'ici 2034, assurer le contrôle du myriophylle à épis dans au moins 3 plans d'eau connus en 2024 touchés dans le bassin versant de la rivière Chaudière (lac des Abénaquis, Lac-Mégantic, Domaine Taschereau).

03

### Orientation 4 : Partager de l'information aux acteurs de l'eau afin d'appuyer la lutte contre les EEE.

- D'ici 2034, mener 5 campagnes (ou activités) de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes présentes et potentielles dans le bassin versant de la rivière Chaudière.

04

# INTRODUCTION ET DISPERSION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

## CIBLES ET INDICATEURS

# 01



### 35

Municipalités ayant adopté un règlement autour des espèces exotiques envahissantes.



### 3

Espèces exotiques envahissantes émergentes mieux connues.

# 03



### 0

73 colonies de berce du Caucase avec 0 plant.



### 3

plans d'eau dans lesquels la présence de myriophylle à épis est contrôlée.



### 2

stratégies pour gérer les espèces exotiques envahissantes émergentes.



# 02



### 4

Espèces exotiques envahissantes surveillées : leur répartition sur le territoire est documentée.

# 04



### 5

campagnes de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes présentes et potentielles.

# INONDATION DE ZONES AVEC ENJEUX ET DÉBITS DE POINTES ASSOCIÉS

## ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

### Orientation 5 : Prévenir les inondations, les débits de pointe et l'impact des changements climatiques sur l'aléa.

- Objectif 8. D'ici 2029, documenter l'impact des changements climatiques sur les débits de pointes d'au moins 4 tributaires de la rivière Chaudière (Famine, Bras Saint-Victor, des Fermes, Calway).
- Objectif 9. D'ici 2034, établir le portrait (détaillé) des 17 bassins avec récurrences d'inondations selon les priorités des acteurs.
- Objectif 10. D'ici 2034, Poursuivre le suivi des 21 stations du système de surveillance de la rivière Chaudière (rivière Chaudière, Famine, Bras Saint-Victor et Beaurivage).

05

### Orientation 7 : Améliorer le partage de connaissances et les communications sur les données relatives aux inondations et leurs impacts.

- Objectif 14. D'ici 2029, développer 5 initiatives (ou activités) de communication sur les risques associés à la santé et aux dommages associés aux inondations.
- Objectif 15. D'ici 2034, créer 3 outils pour les organisations municipales sur la gestion des risques liés aux inondations et mesures de résilience.

07

### Orientation 6 : Réduire l'impact des inondations sur la population et les infrastructures.

- Objectif 11. D'ici 2034, mettre en place 20 initiatives dans les municipalités sujettes à inondations qui permettent d'augmenter les surfaces perméables en milieu urbain (notamment Saint-Georges, Notre-Dame-des-Pins, Beauceville, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Joseph-des-Érables, Vallée-Jonction, Sainte-Marie, Scott, Saint-Lambert-de-Lauzon, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Gilles, et la ville de Lévis).
- Objectif 12. D'ici 2034, instaurer 2 mesures de gestion des eaux pluviales par municipalité du bassins versant de la rivière Chaudière.
- Objectif 13. D'ici 2034, 10 municipalités situées le long des rivières Chaudière, Famine, Bras Saint-Victor et Beaurivage améliorent la réglementation des activités en corridor inondable et mesures de gestion des eaux pluviales.

06

# INONDATION DE ZONES AVEC ENJEUX ET DÉBITS DE POINTES ASSOCIÉS

## CIBLES ET INDICATEURS

# 05

4



tributaires de la rivière Chaudière étudiés quant à l'impact des changements climatiques sur les débits de pointes.



17

portraits détaillés de bassins versants sujets aux inondations.



21

stations du Système de surveillance de la rivière Chaudière suivies.

# 07

5

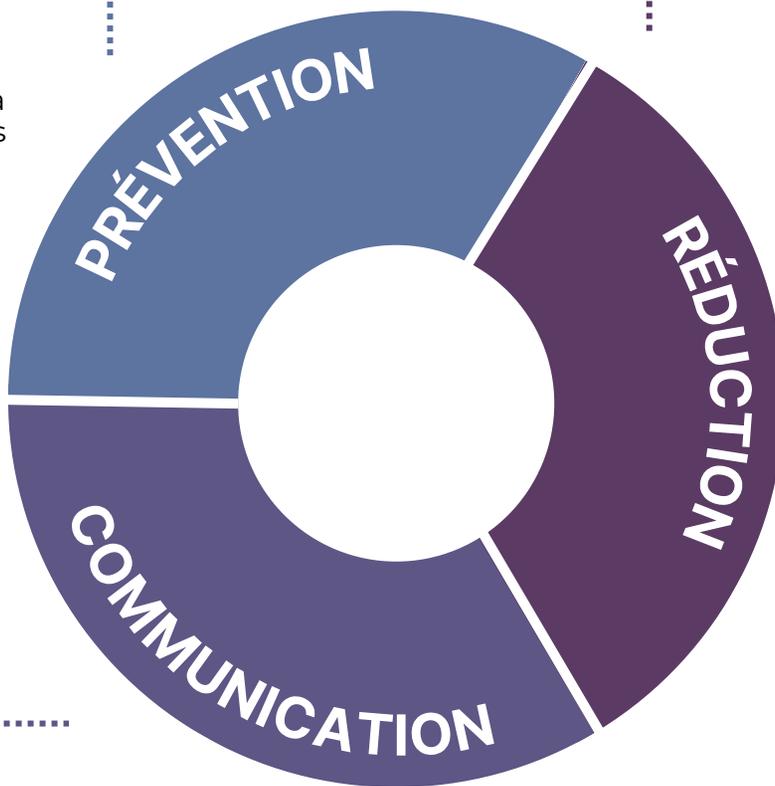


initiatives de communication sur les risques associés à la santé et les dommages liés aux inondations.

3



outils sur la gestion des risques et mesures de résilience face aux inondations.



# 06

20



initiatives pour augmenter les surfaces perméables.

2



mesures de gestion des eaux pluviales dans chaque municipalité.

10



municipalités ayant amélioré la réglementation des activités en corridor inondable.

# PERTE ET DÉGRADATION DES MILIEUX HUMIDES, HYDRIQUES ET RIVERAINS

## ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

### Orientation 8. Accroître la protection et utilisation durable des milieux humides, hydriques et riverains et de la biodiversité associée.

- Objectif 16. D'ici 2029, caractériser 400 Ha de milieux humides et hydriques d'intérêt pressentis à des actions pour la protection et utilisation durable afin d'en préciser les fonctions écologiques et économiques fournis par ces milieux.
- Objectif 17. D'ici 2029, 8 MRC renforcent leurs mesures réglementaires visant la protection et l'utilisation durable des milieux humides, hydriques et riverains et de la biodiversité associée.
- Objectif 18. D'ici 2034, mettre en place 30 initiatives de protection ou utilisation durable des milieux humides et hydriques.

08

### Orientation 9 : Instauration des mesures de restauration et création de milieux humides, hydriques et riverains.

- Objectif 19. D'ici 2027, mettre en place un plan de suivi de la qualité des eaux de la ZGIE.
- Objectif 20. D'ici 2029, établir un portrait de l'état des installations septiques à l'échelle du territoire.
- Objectif 21. D'ici 2034, mettre en place au moins 20 projets de restauration et/ ou/ création de milieux humides ou hydriques.
- Objectif 22. D'ici 2034, augmenter la qualité de 300 km linéaire de bandes riveraines des plans d'eau de la ZGIE.

09

### Orientation 10 : Promouvoir la mise en valeur des milieux humides, hydriques et riverains (en sensibilisant les acteurs de la ZGIE aux rôles de ces milieux).

- Objectif 23. D'ici 2029, développer 15 initiatives de sensibilisation sur les milieux humides, hydriques et riverains.
- Objectif 24. D'ici 2034, développer 10 initiatives de mise en valeur des milieux humides, hydriques et riverains.

10

# PERTE ET DÉGRADATION DES MILIEUX HUMIDES, HYDRIQUES ET RIVERAINS

## CIBLES ET INDICATEURS

# 08

### 400



hectares de milieux humides et hydriques d'intérêts mieux connus.

### 8



MRC ayant renforcé la réglementation visant la protection et l'utilisation durable des milieux humides et hydriques.

### 30



initiatives de protection ou d'utilisation durable des milieux humides et hydriques.

# 10

### 15

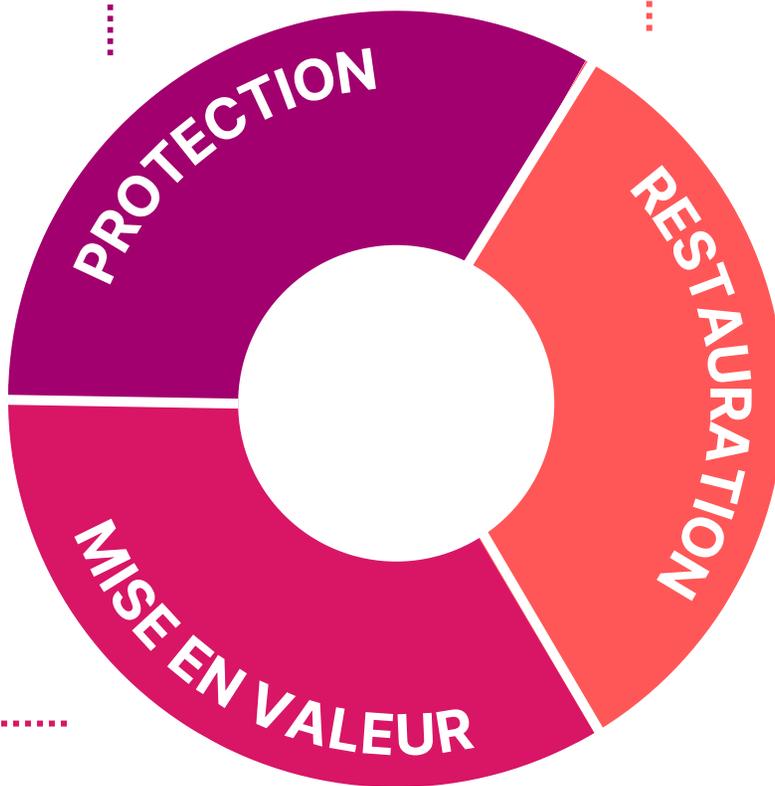


initiatives de sensibilisation sur les milieux humides, hydriques et riverains.



### 10

initiatives de mise en valeur de milieux humides, hydriques et riverains.



# 09



### 1

plan de suivi de la qualité des eaux mis en place.

### 20



projets de restauration ou création de milieux humides ou hydriques.

### 300



kilomètres linéaire de bandes riveraines dont la qualité est améliorée.

### 1



portrait de l'état des installations septiques à l'échelle du territoire.

# DÉGRADATION HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU (LINÉARISATION DES COURS D'EAU)

## ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

### Orientation 11 : Préserver les fonctionnalités (ou la santé) des cours d'eau.

- Objectif 25. D'ici 2029, améliorer les connaissances du tronçon principal de la rivière Chaudière et de 8 sous bassins versants dont l'IQM proxy révèle un milieu altéré.
- Objectif 26. D'ici 2034, réaliser 40 initiatives (ou projets) dans la ZGIE qui visent la réduction de l'apport sédimentaire vers les cours d'eau.
- Objectif 27. D'ici 2034, 8 MRC adoptent une mesure réglementaire ou politique visant le contrôle de l'érosion et/ou la gestion des cours d'eau.

11

### Orientation 12 : Restaurer les fonctionnalités (la santé) des milieux aquatiques.

- Objectif 28. D'ici 2034, réaliser 16 projets de restauration visant à améliorer les fonctions des cours d'eau du territoire de la ZGIE.

12

### Orientation 13 : Outiller les acteurs de la ZGIE à accroître leurs saines pratiques ayant un impact sur les processus hydromorphologiques des cours d'eau

- Objectif 29. D'ici 2029, offrir 10 formations dans la ZGIE pour outiller les acteurs à adopter de meilleures pratiques afin de réduire l'apport sédimentaire et la dégradation des cours d'eau.
- Objectif 30. D'ici 2029, mettre en place 5 campagnes de sensibilisation présentant les causes et solutions visant à réduire les apports sédimentaires et la dégradation des cours d'eau.

13

# DÉGRADATION HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU (LINÉARISATION DES COURS D'EAU)

## CIBLES ET INDICATEURS

11



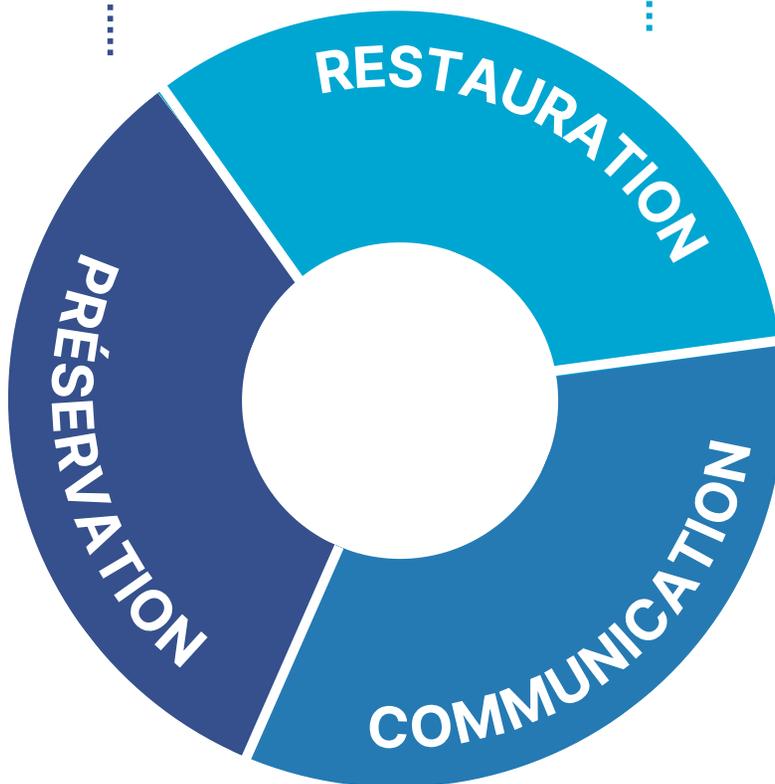
8 bassins versants altérés mieux connus.



40 initiatives pour réduire l'apport sédimentaire dans les cours d'eau.



8 MRC ayant adopté une mesure pour contrôler l'érosion ou la gestion des cours d'eau.



12



16 projets de restauration visant à améliorer les fonctions des cours d'eau.

13



10 formations sur la réduction de l'apport sédimentaire et la dégradation des cours d'eau.



5 campagnes de sensibilisation sur l'apport sédimentaire et la dégradation des cours d'eau.

# CONTAMINATION DES EAUX PAR LES PESTICIDES

## ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

### Orientation 14 : Documenter la présence de pesticides dans l'eau et leur impact sur l'environnement.

- Objectif 31. D'ici 2034, assurer 3 fois la mise à jour des données de qualité d'eau associées aux pesticides pour au moins 3 rivières du territoire (Beaurivage, Chaudière, Bras d'Henri).
- Objectif 32. D'ici 2029, réaliser au moins une étude dans la ZGIE sur l'effet des pesticides sur la faune aquatique à l'aide de bioindicateurs (ex. macroinvertébrés benthiques, poissons).
- Objectif 33. D'ici 2029, documenter l'usage de pesticides dans au moins 2 secteurs d'activités dans le bassin versant de la rivière Chaudière.

14

### Orientation 16 : Assurer la diffusion et le partage des connaissances sur l'efficacité de la réduction des pesticides et la lutte intégrée.

- Objectif 36. D'ici 2034, réaliser 5 campagnes de diffusion et transfert de connaissances sur l'utilisation raisonnée de pesticides.

16

### Orientation 15 : Réduire l'usage des pesticides.

- Objectif 34. D'ici 2029, au moins 30 municipalités du territoire (38 %) améliorent la réglementation encadrant l'utilisation de pesticides en périmètre urbain et de villégiature.
- Objectif 35. D'ici 2034, 20 entreprises agricoles dans le bassin versant de la Beaurivage réduisent les indices de risques relatifs aux pesticides (IRPeQ).

15

# CONTAMINATION DES EAUX PAR LES PESTICIDES

## CIBLES ET INDICATEURS

# 14



**3**

mises à jour en 10 ans sur la présence de pesticides dans les cours d'eau du territoire.



**1**

étude de l'effet des pesticides sur la faune aquatique du territoire.



**2**

secteurs d'activités mieux connus quant à leur utilisation de pesticides.



# 15



**30**

municipalités ayant renforcé leur réglementation sur l'usage de pesticides en périmètre urbain et de villégiature.



**20**

entreprises agricoles avec un indice de risque relatif aux pesticides réduit.

# 16



**5**

campagnes de diffusion et transfert de connaissances.